

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION

3.3. PARACHEVEMENT DU BATIMENT

MONTEUR-PLACEUR / MONTEUSE-PLACEUSE D'ELEMENTS MENUISES

PROFIL DE FORMATION (Spécifique Art. 45/47)

PQ ayant généré le PF : Monteur-placeur/Monteuse-placeuse d'éléments menuisés

Accord du Conseil Général

Le 18 novembre 2004

LE METIER

Le monteur-placeur / la monteuse-placeuse d'éléments menuisés travaille, sous la responsabilité du menuisier, le bois, les matériaux dérivés. Il / elle participe à la fabrication et au placement d'ouvrages divers en menuiserie.

C'est un ouvrier / une ouvrière qui exerce sa profession principalement dans des petites et moyennes entreprises.

Il / elle effectue en général des travaux dans de nouveaux bâtiments.

Dans toutes ses actions, il / elle applique et respecte les règles de sécurité, d'hygiène d'ergonomie et d'environnement.

Les ouvrages concernés sont :

- des portes et châssis extérieurs ;
- des portes intérieures du genre « bloc-porte » et/ou « encaissé » ;
- des meubles préfabriqués ou pré-usinés ;
- des ouvrages spécifiques.

Ce profil s'est inspiré du profil de « menuisier / menuisière » et est également fondé sur le document du Fond de Formation à la Construction : "...Les profils professionnels dans la construction : le menuisier - charpentier".

INFORMATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES PROFILS DE QUALIFICATION ET DE FORMATION

Le Profil de Qualification (PQ) est, pour un métier donné, le référentiel qui décrit les activités et les compétences exercées par des travailleurs accomplis tels qu'ils se trouvent dans l'entreprise (*décret « Missions »*). Ce document commun aux différents réseaux et opérateurs de formation est rédigé en se référant à des experts du monde du travail qui indiquent aux formateurs les compétences requises après un certain nombre d'années d'expériences dans l'entreprise.

Le Profil de Formation (PF) est, pour un métier donné, le référentiel qui présente de manière structurée les compétences à acquérir en vue de l'obtention du certificat de qualification (*décret « Missions »*). Le PF est un cahier des charges commun aux concepteurs de programmes et un contrat explicite entre le monde de la formation et le monde de l'entreprise. Les compétences peuvent s'acquérir sur chantier et en atelier.

La structure d'un profil comprend :

- des **fonctions** dont chacune est un ensemble de tâches qui concourt, au sein d'une même activité productive, à assurer un résultat. Dans le cadre de l'analyse du travail, le concept de fonction est étroitement lié au *poste de travail* et au *métier* ;
- des **activités** dont chacune est une opération par laquelle un travailleur réalise quelque chose de l'activité de production. Une activité est un ensemble de gestes professionnels concourant à la réalisation d'une partie identifiable d'une fonction ;
- des **compétences** dont chacune peut être définie comme une aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches (*décret « Missions »*).

Structure d'un PQ

Fonctions	Activités	Compétences

Structure d'un PF

Fonction n°.			
Activités	Compétences	Classements des compétences	Indicateurs

Classement des compétences :

- les compétences notées CM (Compétence à Maîtriser) sont à maîtriser au terme de la formation relative au profil.
- Les compétences notées CE (Compétence à Exercer) sont des compétences qui devraient être exercées pendant la formation mais dont la maîtrise ne doit pas être certifiée au terme de la formation relative au profil. Celles-ci peuvent être classées de deux façons différentes, selon quelles soient :
 - à acquérir lors d'une ou plusieurs Formations ultérieures → **CEF**
 - à acquérir dans le cadre d'activités Professionnelles → **CEP**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services de la Confédération de la Construction Wallonne pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

Le président de la commission consultative

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

Benoît DEBATTY

Francis OTTE

TABLE DES MATIERES

		Page
Fonction 01	Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.	6
Fonction 02	Participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier.	9
Fonction 03	Usiner des pièces de bois.	10
Fonction 04	Assembler des portes et des châssis extérieurs.	11
Fonction 05	Assembler des portes intérieures.	12
Fonction 06	Assembler des meubles préfabriqués ou pré-usinés.	13
Fonction 07	Placer des portes et des châssis intérieurs.	14
Fonction 08	Placer des portes et des châssis extérieurs.	15
Fonction 09	Participer à l'assemblage et au placement d'ouvrages préfabriqués.	16
Fonction 10	Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.	18

Fonction 01 : Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives aux éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risques et zones dangereuses).
	1.1.2. <i>Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux.</i>	CEF CEP	
	1.1.3. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	L'apprenant(e) décrypte les pictogrammes.
	1.1.4. Prendre les précautions (protections individuelles) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).	CM	L'apprenant(e) respecte le port des vêtements réglementaires appropriés au travail.
	1.1.5. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).	CM	L'apprenant(e) respecte les règles relatives au permis de feu.
1.2. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.2.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec du matériel simple.	CM	L'apprenant(e) adopte les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de travail et pour manipuler des charges pondéreuses.

1.3. Utiliser le matériel et les équipements.	1.3.1. Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.	CM	L'apprenant(e) applique en toute sécurité les consignes réglementaires reçues relatives à l'utilisation de l'énergie électrique au sujet de l'éclairage, de la force motrice, de l'outillage fixe et mobile ...
	1.3.2. Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité.	CM	
	1.3.3. Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur.	CM	L'apprenant(e) utilise le matériel en respectant les consignes reçues.
	1.3.4. <i>Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ...</i>	CEF CEP	
	1.3.5. Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CM	
1.4. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	1.4.1. Manipuler et utiliser les produits dangereux avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	L'apprenant(e) différencie les produits dangereux par décryptage des pictogrammes. Il manipule et utilise les produits, avec soin, dans le respect des directives environnementales reçues.
	1.4.2. Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer la protection.	CM	L'apprenant(e) différencie les produits dangereux par décryptage des pictogrammes. Il stocke les produits, avec soin, dans le respect des directives environnementales reçues.
1.5. Trier et évacuer les déchets et les résidus.	1.5.1. Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant(e) trie et stocke les déchets, avec soin, dans le respect des directives environnementales reçues.
	1.5.2. <i>Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.</i>	CEF CEP	

Fonction 02 : Participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Installer les clôtures et assurer la signalisation selon les règles en vigueur.	2.1.1. <i>Respecter les consignes et directives.</i>	CEF CEP	
2.2. Participer à la mise en œuvre des branchements et des raccordements d'exploitation du chantier.	2.2.1. <i>Participer à l'organisation pratique du chantier.</i>	CEF CEP	

Fonction 03 : Usiner des pièces de bois.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1.Installer le poste de travail.	3.1.1. Respecter les règles de sécurité.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives à la sécurité et à la législation en vigueur.
	3.1.2. Préparer la machine.	CM	L'apprenant(e) consulte son responsable.
	3.1.3. Régler la machine.	CM	L'apprenant(e) consulte son responsable.
	3.1.4. Disposer les éléments en fonction de l'ordonnancement du travail.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
3.2. Alimenter les machines traditionnelles (raboteuses, dégauchisseuses, déligneuses, toupies...)	3.2.1. Respecter les règles de sécurité.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives à la sécurité et à la législation en vigueur.
	3.2.2. Respecter les signes conventionnels.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues et positionne correctement les différentes pièces en fonction de leur usinage.
	3.2.3. Utiliser correctement la machine.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
3.3.Ranger le poste de travail.	3.3.1. Respecter les règles de sécurité d'hygiène et d'environnement.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives à la sécurité, à l'hygiène et à l'environnement.
	3.3.2. Stocker judicieusement les pièces.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.

Fonction 04 : Assembler des portes et des châssis extérieurs.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Organiser le poste de travail.	4.1.1. Préparer l'outillage et les éléments nécessaires.	CM	L'apprenant(e) consulte son responsable.
4.2. Assembler les éléments menuisés.	4.2.1. Respecter les signes conventionnels et/ou les instructions de montage.	CM	
	4.2.2. Respecter l'équerrage.	CM	Les diagonales sont identiques.
	4.2.3. Appliquer les techniques de fixation (collage, clouage ...)	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	4.2.4. Utiliser les outils et machines adéquats.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	4.2.5. <i>Vérifier le bon fonctionnement de l'ouvrage.</i>	CEF CEP	
4.3. Finir l'ouvrage.	4.3.1. Utiliser les outils et/ou machines adéquats	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	4.3.2. Respecter les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes relatives aux règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.
4.4. Placer la quincaillerie et les accessoires sur l'ouvrage.	4.4.1. <i>Organiser le poste de travail.</i>	CEF CEP	
	4.3.3. <i>Lire et appliquer les notices et plans de montage.</i>	CEF CEP	
	4.3.4. <i>Utiliser les outils et/ou machines adéquats.</i>	CEF CEP	

Fonction 05.: Assembler des portes intérieures.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Organiser le poste de travail.	5.1.1. Préparer l'outillage et les éléments nécessaires.	CM	L'apprenant(e) consulte son responsable.
5.2. Assembler les éléments menuisés.	5.2.1. Respecter les signes conventionnels et/ou les instructions de montage	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues et positionne correctement les différentes pièces en fonction de leur assemblage.
	5.2.2. Respecter l'équerrage.	CM	Les diagonales sont identiques.
	5.2.3. Appliquer les techniques de fixation (collage, clouage ...)	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	5.2.4. Utiliser les outils et machines adéquats.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	5.2.5. Vérifier le bon fonctionnement de l'ouvrage.	CEF CEP	
5.3. Finir l'ouvrage.	5.3.1. Utiliser les outils et/ou machines adéquats	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	5.3.2. Respecter les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes relatives aux règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.

Fonction 06 : Assembler des meubles préfabriqués ou pré usinés.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Organiser le poste de travail.	6.1.1 Préparer l'outillage et les éléments nécessaires.	CM	L'apprenant(e) consulte son responsable.
6.2. Assembler les éléments menuisés.	6.2.1 Respecter les signes conventionnels et/ou les instructions de montage	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues et positionne correctement les différentes pièces en fonction de leur assemblage.
	6.2.2 Respecter l'équerrage.	CM	Les diagonales sont identiques.
	6.2.3 Appliquer les techniques de fixation (collage, clouage ...)	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	6.2.4 Utiliser les outils et machines adéquats.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	6.2.5 <i>Vérifier le bon fonctionnement de l'ouvrage.</i>	CEF CEP	
6.3. Finir l'ouvrage.	6.3.1 Utiliser les outils et/ou machines adéquats	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	6.3.2 Respecter les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes relatives aux règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.

Fonction 7.: Placer des portes et des châssis intérieurs.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Participer à l'organisation du transport.	7.1.1. <i>Charger correctement un véhicule.</i>	CEP	
	7.1.2. <i>Décharger correctement un véhicule.</i>	CEP	
7.2. Organiser son/ses postes de travail.	7.2.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	7.2.2. Déposer les ouvrages aux endroits prévus.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	7.2.3. Préparer l'outillage nécessaire au placement des ouvrages.	CM	
7.3. Contrôler et préparer les supports	7.3.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	7.3.2. Utiliser la méthode et les moyens de placement et de fixation usuels.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	7.3.3. Vérifier les supports (dimensions, niveaux, aplombs...)	CM	L'apprenant(e) signale à son responsable les irrégularités constatées.
	7.3.4. Nettoyer les supports.	CM	
7.4. Placer les ouvrages.	7.4.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	7.4.2. Appliquer la procédure spécifique au placement du/des ouvrage(s).	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives à la procédure.
	7.4.3. <i>Contrôler la bonne exécution du placement.</i>	CEF/ CEP	
	7.4.4. <i>Remédier aux défauts de placement si nécessaire.</i>	CEF/ CEP	
7.5. Remettre le poste de travail en état.	7.5.1. Utiliser les techniques et les outils de nettoyage adéquats.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	7.5.2. Respecter les règlements en vigueur.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.

Fonction 8 : Placer des portes et des châssis extérieurs.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. Participer à l'organisation du transport.	8.1.1. <i>Charger correctement un véhicule.</i>	CEP	
	8.1.2. <i>Décharger correctement un véhicule.</i>	CEP	
8.2. Organiser son/ses postes de travail.	8.2.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	8.2.2. Déposer les ouvrages aux endroits prévus	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	8.2.3. Préparer l'outillage nécessaire au placement des ouvrages.	CM	
8.3. Contrôler et préparer les supports	8.3.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	8.3.2. Utiliser la méthode et les moyens de placement et de fixation usuels.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	8.3.3. Vérifier les supports (dimensions, niveaux, aplombs...)	CM	L'apprenant(e) signale à son responsable les irrégularités constatées.
	8.3.4. Nettoyer les supports.	CM	
8.4. Placer les ouvrages.	8.4.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	8.4.2. Appliquer la procédure spécifique au placement du/des ouvrage(s), y compris pour l'étanchéité et la continuité de l'isolation.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives à la procédure.
	8.4.3. <i>Contrôler la bonne exécution du placement.</i>	CEF/ CEP	
	8.4.4. <i>Remédier aux défauts de placement si nécessaire</i>	CEF/ CEP	
8.5. Remettre le poste de travail en état.	8.5.1. Utiliser les techniques et les outils de nettoyage adéquats	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.

	8.5.2. Respecter les règlements en vigueur.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
--	---	----	---

Fonction 9 : Participer à l'assemblage et au placement d'ouvrages préfabriqués.

Remarque : les ouvrages préfabriqués peuvent être du type : escaliers, meubles préfabriqués ou pré-usinés, cloisons, gaines techniques non résistantes au feu, lambris, plinthes, planchers...

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
9.1. Participer à l'organisation du transport.	9.1.1. Charger correctement un véhicule.	CEF/ CEP	
	9.1.2. Décharger correctement un véhicule.	CEF/ CEP	
9.2. Organiser son/ses postes de travail.	9.2.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CEF/ CEP	
	9.2.2. Déposer les ouvrages aux endroits prévus	CEF/ CEP	
	9.2.3. Préparer l'outillage nécessaire au placement des ouvrages.	CEF/ CEP	
9.3. Contrôler et préparer les supports	9.3.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CEF/ CEP	
	9.3.2. Utiliser la méthode et les moyens de placement et de fixation usuels.	CEF/ CEP	
	9.3.3. Vérifier les supports (dimensions, niveaux, aplombs...)	CEF/ CEP	
	9.3.4. Nettoyer les supports.	CEF/ CEP	
9.4. Placer les ouvrages.	9.4.1. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	CEF/ CEP	
	9.4.2. Appliquer la procédure spécifique au placement du/des ouvrage(s).	CEF/ CEP	

	9.4.3. <i>Contrôler la bonne exécution du placement.</i>	CEF/ CEP	
	9.4.4. <i>Remédier aux défauts de placement si nécessaire</i>	CEF/ CEP	
9.5. <i>Remettre le poste de travail en état.</i>	9.5.1. <i>Utiliser les techniques et les outils de nettoyage adéquats</i>	CEF/ CEP	
	9.5.2. <i>Respecter les règlements en vigueur.</i>	CEF/ CEP	

Fonction 10 : Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
10.1. Analyser son travail.	10.1.1. S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en œuvre.	CM	L'apprenant(e) auto -évalue son travail en fonction des travaux à exécuter et des critères préalablement définis.
	10.1.2. <i>Planifier son travail.</i>	CEF CEP	
	10.1.3. Contrôler son travail en terme de qualité et de quantité.	CM	
10.2. Assurer la qualité du travail.	10.2.1. Assurer le bon suivi des travaux entamés.	CM	L'apprenant(e) : - compare l'évolution de son travail par rapport à l'analyse effectuée préalablement ; - adapte son travail en conséquence.
	10.2.2. Protéger le travail, les matériaux à mettre en œuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances.	CM	
	10.2.3. <i>Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.</i>	CEF CEP	
10.3. Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	10.3.1. S'intégrer dans une équipe de travail.	CM	L'apprenant(e) : - accepte les contraintes inhérentes à la répartition des tâches ; - écoute les autres ; - respecte les collègues et le travail des autres.
	10.3.2. <i>Etre ponctuel, assidu et persévérant.</i>	CEF CEP	
	10.3.3. <i>Suivre de manière permanente les évolutions techniques du matériel et des nouvelles technologies.</i>	CEF CEP	

	10.3.4. Communiquer.	CM	L'apprenant(e) utilise les moyens de communication usuels simples mis à sa disposition, transmet et reçoit oralement un message simple.
	10.3.5. <i>Travailler de manière autonome.</i>	CEF CEP	
	10.3.6. <i>Développer des attitudes déontologiques.</i>	CEF CEP	
10.4. Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	10.4.1. <i>Percevoir l'esprit et la culture de l'entreprise.</i>	CEP	
	10.4.2. <i>S'impliquer dans les plans d'actions en vue d'une gestion totale de la qualité.</i>	CEP	